CHARNAY EN BEAUJOLAIS

PROCES-VERBAL

Du Conseil Municipal

Séance du 07 septembre 2026

En exercice : 15 Présents : 13 Excusés : 02 Absents : 0 Votants : 15 Date de la convocation : 02/09/2026 Président de séance : Olivier MARS Secrétaire de séance : Béatrice ALLATANTE	Le 07 septembre 2026, à 20 heures 00, le Conseil municipal de la Commune de Charnay s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Charnay. Membres présents : Valérie COURTIAL, Emilie HUMANN CHIGNIER, Olivier MARS, Françoise PINET, Julie VERCHERE, Fabienne GERMAIN, Bruno GRANGER, Fabien VADELORGE, Stéphane LICERAS, Geoffrey JACQUEMOT, Béatrice ALLATANTE, Bruno GRANGER, Dominique KUGLER Membres excusés et représentés par pouvoir : Guy BONAMY (donne pouvoir à : Geoffrey JACQUEMOT), M François DUPERRAY (donne pouvoir à : Olivier MARS) Membres absents:/

Point n° 1 – Procès-Verbal du conseil municipal

- Adoption du procès-verbal du conseil municipal précédent (Del n 2026-09-02)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu les procès-verbaux annexés à la présente ;
Considérant que Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 06 juillet 2026 ;
Considérant que Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à formuler leurs observations ;
Compte-tenu des observations :

Le Conseil Municipal,

- CHARGE le secrétaire général de mairie de l'exécution de la présente délibération.

Mairie de Charnay - 1 Place du Château - 69380 CHARNAY
Tél. 04 78 43 90 69 - Email : mairie@charnay-en-beaujolais.fr - www.charnay-en-beaujolais.fr
Siret 2 169 00472 00012 - APE 047

Point n° 2 – Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées

- Convention transfert d'arceaux vélos entre la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées et la Commune de Charnay (Del 2026-09-03)

M le Maire effectue la présentation de la convention de transfert proposée par la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées qui a pour objet de présenter le programme d'installation d'arceaux vélos sur la commune bénéficiaire et d'autre part de fixer les règles et conditions du transfert de ces arceaux de la CCBPD à la commune.
La commune s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à installer les arceaux suivants :

- Terrain de sport 2 arceaux
- Château 2 arceaux

Un mât de signalisation sera également fourni.
Un délai de 4 mois à la date de signature est exigé pour la mise en place de ces arceaux.
Le transfert de propriété sera effectué sans contrepartie financière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, adopte à l'unanimité ladite convention et autorise sa signature par M le Maire.

- Composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) (Del n 2026-09-04)

M le Maire informe le conseil municipal de la création et composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) à la Communauté de Communes.
Cette commission est une commission obligatoire dont la mission est d'évaluer les charges transférées liées au transfert (ou restitution) de compétences. Sa création est du ressort du conseil communautaire qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Sa composition est fixée à un membre par commune soit 32 membres ; Généralement, le maire est désigné pour y siéger.

M le Maire présente sa candidature à cette commission qui lui permettra de siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Point n° 3 – Création de postes

- Création d'un poste d'adjoint technique à temps incomplet (Del n 2026-09-05)

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.
Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-8,
Vu le tableau des emplois,
Considérant la nécessité de créer un emploi de d'adjoint technique, en raison d'un départ en retraite,
Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint technique, adjoint technique à temps non complet, soit 17.30 heures, pour réaliser les travaux d'entretien d'espaces verts et de voirie, poste à pourvoir à compter du 1 er novembre 2026.

Cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent contractuel en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article L332-8, ou indéterminée sur le fondement de l'article L332-12 du code général de la fonction publique.

- L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint technique.
- Les candidats devront justifier d'une expérience professionnelle.
- Le conseil municipal,
 - DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposés. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012 ;
 - ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents.

- Création d'un poste de rédacteur principal de 1 ère classe à temps incomplet (Del n 2026-09-06)

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.
Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-8,
Vu le tableau des emplois,
Considérant la nécessité de créer un emploi de rédacteur principal de 1ère classe, pour exercer les fonctions de secrétaire générale de mairie, en raison d'un départ en retraite,
Le Maire propose à l'assemblée :
La création d'un emploi de rédacteur à temps non complet, soit 16 heures, pour réaliser les travaux de secrétariat général à compter du 1 er décembre 2026.
Cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent contractuel en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article L332-8, ou indéterminée sur le fondement de l'article L332-12 du code général de la fonction publique.

- L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade de rédacteur principal de 1 ère classe.
- Les candidats devront justifier d'une expérience professionnelle.
- Le conseil municipal,
 - DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposés. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012 ;
 - ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents.

Point n° 4 – Affaires scolaires

- Révision des tarifs périscolaires (Del 2026-09-01)

M le Maire rappelle que par délibérations en date du 07 juillet 2025, le prix du repas a été fixé selon les modalités ci-dessous :

- Prix du repas 4.45 €

M le Maire rappelle que par délibération en date du 12 septembre 2022, les tarifs de la garderie périscolaire ont été fixé selon les modalités ci-dessous :

- Garderie du matin 1.25 €
- Garderie du soir 2.50 €
- Majoration inscription hors délai garderie du matin 1.25 €
- Majoration inscription hors délai garderie du soir 2.50 €
- Dépassement horaire de fermeture garderie du soir 15.00 €

M le Maire rappelle que par délibération en date du 06 mai 2024, le tarif du repas PAI (Protocole d'Accueil Personnalisé), le repas étant fourni par les parents, le prix du repas a été fixé selon les modalités ci-dessous :

Prix du repas (PAI) 2.00 €

M le Maire propose de réviser les tarifs compte-tenu de l'augmentation des charges de fonctionnement (fluides, charges de personnel, augmentation par le fournisseur des repas).

- Prix du repas 5.00 €
- Prix du repas (PAI) 2.25 €
- Prix de la garderie du matin 1.50 €
- Prix de la garderie du soir 3.00 €
- Pénalité repas (sans réservation) 1.50 €
- Pénalité garderie du matin 0.50 €
- Pénalité garderie du soir 1.00 €
- Pénalité dépassement horaire de fermeture garderie du soir 15.00 € (tarif inchangé)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, adopte à l'unanimité les tarifs proposés par Monsieur le Maire, qui seront effectifs à compter du 1 er octobre 2026.

Point n° 5 - Dossier concernant l'installation radioélectrique antenne-relais

M le Maire informe le conseil municipal de l'avancement du dossier concernant l'installation radioélectrique antenne-relais sur la commune (rencontre avec le propriétaire concerné, proposition financière reçue).

Il propose de suspendre la séance afin de laisser la parole au public qui souhaite poser des questions ou s'exprimer sur le sujet.

Après débat, M le Maire propose de rouvrir la séance et de solliciter l'avis de son conseil municipal sur le sujet. M le Maire propose de répondre à la question suivante avec un bulletin distribué à chacun.

Qui est « Pour » l'installation d'une antenne sur un terrain communal 12

Qui est « Contre » l'installation d'une antenne sur un terrain communal 0

Qui « s'abstient » pour l'installation d'une antenne sur un terrain communal 1

Pas d'avis pour les absents ayant donné « pouvoir ».

M le Maire tiendra informer les élus de l'avancée de ce dossier.

Point n° 6 – Demande de subvention Association Rock The Farm (Del 2026-09-07)

M le Maire rappelle que par délibération en date du 20 avril 2026, l'attribution des subventions aux associations Charnaysienne a été délibéré.

L'association Rock The Farm ayant déposé sa demande après le vote des subventions, la question s'ajoute ce soir pour l'attribution de celle-ci.

Le montant demandé s'élève à 250 € et le formulaire de demande ayant été fourni, Le conseil municipal valide à l'unanimité l'octroi de cette subvention à l'association Rock The Farm pour un montant de 250 €.

Point n° 7 - Point sur les commissions

Commission « vie sociale et scolaire – Mme Françoise PINET

Vie scolaire

- Installation de ventilateurs brasseurs d'air dans deux classes de l'école. Une subvention partielle est accordée sur ce type d'installation. Elle fera l'objet d'une demande.
- Point sur les effectifs de cette rentrée – 4 classes et 89 élèves.

Vie sociale

- Visite d'été auprès des personnes de plus de 80 ans s'est bien déroulée.
- Association Intercommunale Séniors des Pierres Dorées – Projection le 8 octobre à 19 heures, salle Jeanne d'Arc à Chazay d'Azergues d'un film sur les échanges et partage d'expériences « Au cœur de la vie » suivi d'une rencontre avec les professionnels de la santé et de l'accompagnement. Entrée libre.

Commission « travaux » - M Bruno GRANGER

- Point sur l'avancement des travaux du Centre Bourg. L'ouverture de la boulangerie est prévue pour le 21 novembre prochain.
- Présentation du projet d'aménagement de la Route de Marcy concernant la création d'un trottoir. A suivre, car des difficultés liées au SYTRAL et concernant le quai des cars sont apparues.

Commission « urbanisme » - Mme Françoise FLOURENT

Mme Flourent présente les dossiers instruits par la commission d'urbanisme qui s'est déroulé au mois d'août.

- DP Route des Carrières Pompe à chaleur Favorable
- PD Route des Carrières Démolition de deux petits bâtiments vétustes Favorable avec prescriptions

- DP Place de l'Eglise Travaux sur façade Favorable avec prescriptions
- DP Route des Carrières Pose de panneaux photovoltaïques Favorable
- DP Route des Carrières Pompe à chaleur Favorable
- DP Route des Crières Extension Favorable

La prochaine commission se déroulera le 28 septembre prochain.

Concernant l'avancée du Plan Local d'Urbanisme, une date de réunion avec la Sous-Préfecture est prévue le 05 octobre prochain.

Départ de M Fabien VADELORGE qui quitte la séance pour des raisons personnelles.

Commission « vie locale » - M Geoffrey JACQUEMOT

- Point sur l'avancée du bulletin intercommunal.
- Point sur le forum des associations avec la présence de 15 associations.

Affaires diverses

- Modification des horaires de la mairie Mardi-Jeudi 09 h 30 – 11 h 30
- Désignation d'un référent « moustiques tigres » et « frelons asiatiques » Mme F PINET
- Commission des finances Lundi 28 septembre à 16 h 00
- Information sur la composition Communale des Impôts Directs (CCID).
- Désignation de Mme Valérie Courtial en qualité de représentante de la commune de Charnay à la CCID de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées.
- Information sur le service de location de vélos à assistance électrique (VAE) longue durée Bo Vélo proposé par la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées.
- Annulation de la date du 10 octobre pour l'inauguration du Centre Bourg. Une proposition sera faite au Sous-Préfet pour le 28 novembre ou le 05 décembre.
- Pot départ en retraite de M Jacques Pénard organisé le 25 septembre à 18 heures au caveau.

Le prochain conseil municipal se réunira le lundi 05 octobre 2026 à 20 heures.

Le Secrétaire de séance,

Béatrice ALLATANTE



Le Maire

Olivier MARS